

Le Camp de César

Le « camp de César » a été attribué à la fin du XIX^e siècle à l'un des camps romains créés pendant la guerre des Gaules contre la tribu celtique des Bellovaques et cités dans les « commentaires de César ». Il s'agit en fait d'un éperon rocheux naturel qui a d'abord servi de lieu de sépulture aux hommes du Néolithique (il y a environ 4000 ans) avant d'être été fortifié aux -V^e et -IV^e siècles avant notre ère par les Celtes du second âge du fer. Aucune trace d'habitation de cette époque n'ayant toutefois été repérée sur le site, les archéologues lui attribuent davantage une vocation culturelle que militaire. Longtemps abandonné, ce retranchement a été restauré au Premier Moyen Age pour servir cette fois d'ouvrage défensif, à proximité de la frontière alors disputée entre le royaume de France et le duché de Normandie.

À l'époque où le Vexin était gallo-romain...

En 52 avant Jésus-Christ, Jules César alors proconsul de Rome, remporte la victoire sur Vercingétorix, chef de la tribu des Arvernes et de la coalition gauloise, lors de la bataille d'Alésia. Le Vexin était alors habité par la tribu des Vélocasses, qui laisseront d'ailleurs leur nom au territoire. Une fois annexée, la Gaule, en tant que province romaine, fait l'objet d'un important programme d'acculturation : urbanisation des agglomérations, construction de sanctuaires monumentaux, nouvelle organisation du territoire... Le chef-lieu de la cité des Vélocasses devient ainsi Rouen (*Rotomagus*)...

Les grands axes routiers dessinés par des ingénieurs romains contribuent à cette acculturation en facilitant la circulation des hommes, des idées et des biens. Ils reprennent en grande partie le tracé des voies gauloises existantes mais en les redressant. Ces voies rectilignes nécessitent des aménagements particuliers en fonction de la nature du terrain et des obstacles naturels : surélévation, empierrement, drainage, fossés bordiers, franchissements... Ce réseau routier permettait d'assurer le passage, à pied, à cheval ou en véhicule, des militaires, des administrateurs, des métiers itinérants tels que les marchands.

Le Vexin français est traversé par plusieurs voies antiques : la chaussée Brunehaut (itinéraire Beauvais-Chartres) et la chaussée Jules-César (itinéraire Paris-Manche).



Le Camp de César

- > DÉPART - ARRIVÉE : **Nucourt (église)**
- > PARKING : **église Saint-Quentin**
- > LONGUEUR DE L'ITINÉRAIRE : **13 km**
- > DURÉE : **3 h 15**
- > BALISAGE : **jaune**
- > CARTE IGN : **2113 ET**



LA VOTE ROYALE PARIS-BOUEN

1 De l'église de Nucourt, passer sous le porche. Devant le calvaire, bifurquer à gauche, puis emprunter le premier chemin à droite menant au village de Nucourt. Au bout, tourner à droite dans la rue puis bifurquer à gauche après 40 m. Environ 100 m plus loin, prendre à droite la rue du Château. Tourner à droite sur la D 206.



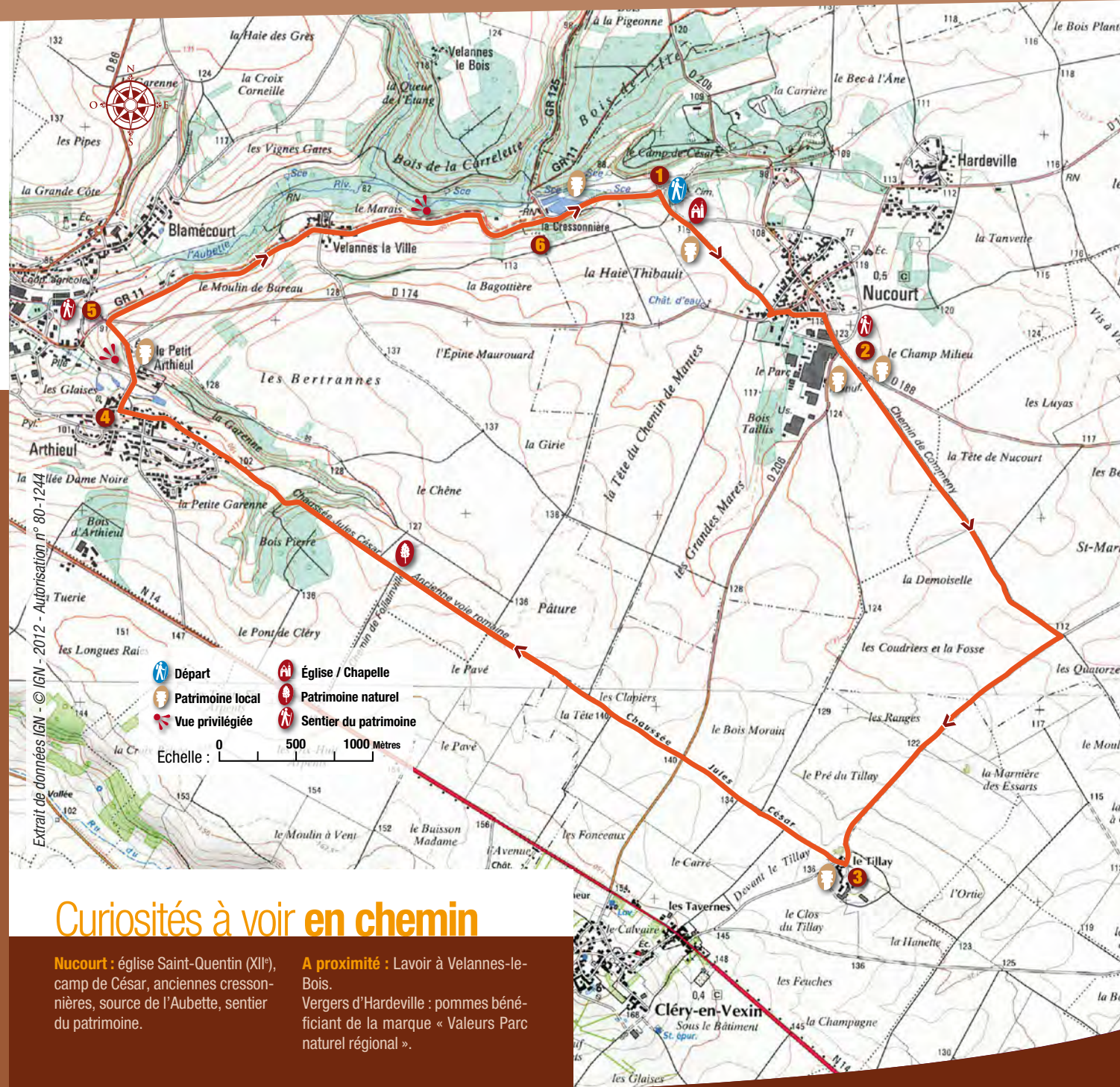
2 Face à la croix, obliquer à gauche sur la D 188 puis, face au calvaire, aller à droite sur le chemin. Déboucher sur une petite route ; l'emprunter à droite jusqu'au hameau du Tillay. À la bifurcation, prendre la rue à droite sur quelques mètres.

4 Emprunter la première rue à droite, la rue des Tourelles. Continuer toujours tout droit, passer devant l'école d'Arthieu, puis descendre jusqu'à la D 174.

3 À la croix, quitter la route et s'engager à droite sur la chaussée Jules-César ; filer tout droit en coupant une route un peu plus loin. Le chemin pénètre dans une haie sur une centaine de mètres. Plus loin, laisser un chemin sur la gauche et poursuivre en face. Descendre dans le bois Pierre et garder la direction jusqu'à Arthieu. Traverser le hameau en face par la rue du Village.

5 En face, prendre tout de suite à droite la route de Velannes-la-Ville (sentier GR 11). Traverser le hameau et poursuivre toujours tout droit ; arriver à une bifurcation à la Cressonnière.

6 Aller en face, passer une fourche en restant à gauche, longer un lavoir, puis la source de l'Aubette de Magny. Emprunter la première route à droite pour rejoindre l'église de Nucourt.



Curiosités à voir en chemin

Nucourt : église Saint-Quentin (XII^e), camp de César, anciennes cressonnères, source de l'Aubette, sentier du patrimoine.

A proximité : Lavoir à Velannes-le-Bois. Vergers d'Hardeville : pommes bénéficiant de la marque « Valeurs Parc naturel régional ».